

PSYCHIATRES CONDAMNES POUR AGRESSIONS

Agression sexuelle

La cour d'appel de Rouen a condamné mercredi **à quatre ans de prison ferme un médecin psychiatre de 57 ans de l'hôpital de Fécamp** (Seine-Maritime), **Yves Texier**, reconnu coupable **d'agressions sexuelles** sur un de ses patients.

Le psychiatre, qui a déjà effectué sept mois de détention provisoire, comparait libre et a été placé sous mandat de dépôt à l'audience.

Roanne: deux mois de prison ferme pour un psychiatre violent

Un médecin psychiatre de 66 ans, qui avait frappé un artisan travaillant au marquage de places de parking devant chez lui, a été condamné, mardi, par le tribunal correctionnel de Roanne (Loire) à deux mois de prison ferme et 3.000 euros d'amende.

Une altercation avait éclaté entre l'artisan et le psychiatre après que ce dernier, qui rentrait chez lui, se fut faufilé au volant de son véhicule entre les balises empêchant les voitures de rouler sur la peinture fraîche, le 18 juillet dernier, devant une résidence du centre de Roanne. Déjà condamné en 2005 pour dégradations volontaires et en 2007 pour outrages à personne dépositaire de l'autorité publique, le médecin a "des soucis quant à la maîtrise de soi-même", a commenté le substitut du procureur dans son réquisitoire. Victime d'une perforation du tympan et d'acouphènes, le peintre s'était vu prescrire 21 jours d'incapacité totale de travail (ITT) par un médecin légiste. **Le psychiatre a également été condamné à 18 mois d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.**

Le psychiatre Pierre Mailloux fait encore l'objet de plaintes

Le psychiatre Pierre Mailloux se retrouve encore dans l'eau chaude. Le Collège des médecins réclame une limitation provisoire de sa pratique. On accuse Pierre Mailloux d'avoir prescrit de fortes doses de neuroleptiques à des enfants âgés entre 6 et 12 ans. Deux chefs d'accusations portent sur les honoraires de 300 dollars l'heure qu'il a réclamé à deux patients.

Le psychiatre Pierre Mailloux doit encore faire face à ses pairs. Cette fois, 14 chefs d'accusations sont portés contre lui. C'est la 4^{ème} fois depuis 1999 que le Collège des médecins tente de limiter voire suspendre la pratique du docteur Mailloux. Ce dernier qui se défend seul, trouve que l'organisme pousse un peu trop fort. Il n'hésite pas à parler d'harcèlement criminel.

Des psychiatres marseillais impliqués dans un trafic de titres de séjour

Par Par Omar CHARIF AFP - Samedi 2 février, 14h09MARSEILLE (AFP)

- Trois psychiatres soupçonnés d'avoir vendu des certificats de complaisance à des étrangers pour leur permettre d'obtenir des titres de séjour ont été écroués cette semaine dans l'un des plus gros trafics de ce genre démantelés à Marseille, a-t-on appris samedi de sources proches de l'enquête.

Un quatrième psychiatre marseillais a été mis en examen mais laissé libre. Ils sont accusés d'aide au séjour irrégulier en bande organisée, établissements de faux certificats médicaux et usage de faux et les investigations se poursuivent. Suite.

Quatre autres personnes liées à une Association pour l'aide au séjour (Apas) à Marseille ont également été écrouées jeudi et vendredi.

“Il s’agit de l’une des plus grosses affaires sur Marseille en matière de trafic de titres de séjour”, selon une source proche de l’enquête qui a évalué à environ 1,6 million d’euros le préjudice, à raison de 1.500 à 2.000 euros par dossier, parfois 4.000 euros.

Trois autres personnes interpellées à Paris font l’objet d’un mandat d’amener devant le juge marseillais Carole Sayouz et “devraient descendre à Marseille d’ici quelques jours”, selon une autre source proche de l’enquête. Il s’agit d’un rabatteur, de la soeur et d’un neveu de Germaine Teboul, présidente de l’Apas écrouée avec sa fille et deux membres de l’association tandis que son fils mis en examen est resté libre.

Les quatre médecins mis en examen, **Michel Aubry, Malek Gouni, Michel Cori et Michel Berenguet** –les trois premiers sont écroués– ont été interpellés mardi à Marseille avec un cinquième qui a été relâché. Une trentaine de personnes au total ont déjà été interpellées dans cette affaire.

Un psychiatre de l’Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, **le Dr Philippe-Xavier Khalil**, déjà été mis en examen en octobre pour des faits similaires avec trois membres d’une autre association marseillaise d’aide aux immigrés, Ecoute accueil orientation (EAO), faisait également partie des psychiatres utilisés par l’Apas.

Viols sur personne vulnérable. Douze ans de prison au psychiatre

Verdict sans réelle surprise hier aux assises du Finistère. Reconnu coupable d’agressions sexuelles et de viols sur un jeune homme vulnérable, **le psychiatre brestois Serge Rodallec** a été condamné par défaut à 12 ans de réclusion criminelle. Un grand sac en plastique rempli à ras bord de divers accessoires érotiques, « trônant » au milieu du prétoire. C’est le seul lien qui rattache l’affaire qui vient d’être évoquée à l’accusé. Sa chaise est restée vide, désespérément vide, deux jours durant, au grand dam des parties civiles et de l’avocat général. M e Elard et Mme Kérisit insisteront à tour de rôle sur « la lâcheté » du médecin qui n’a pas eu le courage de venir défendre sa version « abracadabrantésque ». Celle qui présente David, la victime, comme l’inventeur d’un scénario né après avoir surpris les ébats de son praticien avec un homme de passage.

Les séances très spéciales du psychiatre

Encore un procès d’assises sans accusé ni jurés. Depuis hier, trois juges, un avocat général et un avocat partie civile évoquent le cas du **docteur Rodallec, psychiatre réputé de Brest**, qui a pris la fuite après des accusations **d’agressions sexuelles et de viol**.

Le docteur COFFINET retourne en prison

Philippe Coffinet, le psychiatre qui avait tué d’un coup de révolver un jeune homme de 25 ans qu’il soupçonnait d’avoir volé le sac à main de sa femme, **a été condamné à 5 ans de prison** dont un an avec sursis, hier par la Cour d’Assises de Dijon. Les jurés n’ont donc pas retenu le chef d’inculpation d’homicide involontaire. Il a été incarcéré à la fin de l’audience. Par ailleurs, le Conseil de l’ordre des médecins devraient lui interdire d’exercer la médecine.

Plus de limite

La psychiatre qui a prescrit 11 des médicaments retrouvés dans la chambre d’hôtel d’Anna Nicole Smith après sa mort est sous enquête par l’organisme d’état californien qui est notamment responsable d’accorder le droit de pratique aux médecins et de recevoir des plaintes du public en cas de litige. Une porte-parole de la Medical Board of California, citée par Reuters, a indiqué l’information.

Le docteur Khristine Eroshevich est donc sous enquête. Elle a prescrit plus de 1,800 pilules et une bouteille d’un puissant sédatif, l’hydrate de chloral, à Smith dans les cinq semaines qui ont précédé sa mort par surdose. Si elle reconnue coupable, le médecin pourrait perdre sa licence.

Bravo les psy..

Issey Sagawa. Cet homme est l’auteur d’un meurtre atroce commis à Paris, le 11 juin 1981. Celui d’une jeune étudiante néerlandaise sur le cadavre de laquelle il se livra à des actes de cannibalisme avant de le dépecer. Arrêté deux jours plus tard, le brillant doctorant en littérature comparée est d’abord incarcéré à la Santé. Considéré comme malade mental souffrant de troubles psycho-organiques, il séjourne ensuite dans un établissement psychiatrique, avant d’être renvoyé au Japon. A Tokyo, il est interné dans l’hôpital

Matsuzawa. Issey Sagawa **en sort quatorze mois plus tard**. Les psychiatres japonais ont diagnostiqué qu'il souffre de "troubles de la personnalité", mais qu'il ne présente aucun symptôme psychotique. Par conséquent, rien ne justifie son internement

PSYCHIATRE CONDAMNE POUR AGRESSIONS SEXUELLES

La cour d'appel de Rouen a condamné mercredi **à quatre ans de prison ferme un médecin psychiatre de 57 ans de l'hôpital de Fécamp** (Seine-Maritime), Yves Texier, reconnu coupable d'agressions sexuelles sur un de ses patients.

Le psychiatre, qui a déjà effectué sept mois de détention provisoire, comparait libre et a été placé sous mandat de dépôt à l'audience.

L' EXPERT PSYCHIATRE CONDAMNE ...

Il est curieux que Dubec (expert psychiatre dans l'affaire Fourniret) soit désigné dans cette affaire.

Décidément Michel Dubec accumule les indignités. En effet, pour complicité d'injures et injures en raison de l'appartenance religieuse, à payer, avec Mme Chantal de Rudder (journaliste qui a retranscrit les propos de l'expert) et l'éditeur du livre.

Psychiatre condamné pour attouchements

Samedi 25.10.2008, La Voix du Nord

Accusé par trois patientes d'attouchements sexuels, le psychiatre qui exerçait à Rosendaël et à Bailleul a été condamné à huit mois de prison avec sursis.

Les trois patientes qui accusaient leur psychiatre de l'époque (entre 1998 et 2001, à Rosendaël et à Bailleul) ont obtenu gain de cause.

En septembre, le procureur avait requis huit mois de prison avec sursis et une amende de 8 000 E.

L'homme de 57 ans, qui exerce aujourd'hui à Lille, a été reconnu coupable d'attouchements sexuels sur personnes vulnérables, à tendance dépressive voire suicidaire. À chaque fois le même scénario : « Aucune victime ne se connaît mais toute dénoncent des faits semblables », expliquait l'une des avocate de la partie civil devant le tribunal en septembre. **Il a été condamné, hier, par le tribunal correctionnel de Dunkerque, à huit mois de prison avec sursis et à 5 000 E d'amende. Il devra également verser 2 801 E de dommages et intérêts aux victimes et aura l'interdiction d'exercer pendant six mois. •**